

INFO Dessinateurs

Spécial Réforme B

Du concret, de l'action et des résultats pour tous les Dessinateurs

Octobre 2011 – 17^{ème} année

Au sommaire

REFORME B, PASSAGE DES
DESSINATEURS EN B :
REVIREMENT A 360° DE LA VILLE

INTERVENTION DE VOS ELUS
UCP-STP A LA CAP DU 4 OCTOBRE
2011

U.C.P. – S.T.P

2bis, square Georges Lesage
75012 Paris
Email : stp.ucp@paris.fr

<http://stechparis.free.fr/>

Permanence syndicale :

Laurence VIDALENC
Tél : 01 43 47 84 83 - Fax 78485

Conseil d'administration :

Le Bureau

Pascal CALAMIER : Président
Alain BORDE : Vice Président
Jean Lou PAYMAL : Vice Président
Benoit DUMONT : Secrétaire
Malika BOUCHEKIF : Secrétaire Ad
Alain GORGET : Trésorier
Frédéric MICOUD : Trésorier Ad
Dominique CASTRONOVO : porte parole
des dessinateurs

Autres membres

Asmina AKTOUF
Patrice CARBUCCIA
Cécile COULMANCE
Daniel JOURDAN
Christian LAVAUT
Joachim LOPEZ
Nathalie NOMED
Alexandra PIZZALI

REFORME B, PASSAGE DES DESSINATEURS EN B : REVIREMENT A 360° DE LA VILLE

Contre toute attente, alors que tous les signaux étaient au vert pour le passage de la plupart des dessinateurs en catégorie B, la DRH a douché nos certitudes. Au fil des échanges avec nos gestionnaires, nous pensions pourtant que notre message avait été entendu tant les remontées d'information semblaient positives au niveau central comme en directions (notamment lors de nos rencontres avec la DPA). Nous aurions sans doute dû nous méfier de ces effets d'annonce et des paroles rassurantes de notre administration alors qu'elle n'avait pas jugé utile de nous communiquer les conclusions des directions de l'analyse fonctionnelle sur la qualification en B de nos emplois.

Lors de la réunion technique des techniciens supérieurs du 27 septembre 2011 organisée par la DRH, à laquelle nous avons convié Jean-Lou Paymal, notre vice président chargé des dessinateurs, nous avons assisté à un tout autre discours.

Dans celui-ci, il n'est plus question de respect des métiers, des statuts ni même de cohérence avec les fiches des métiers pourtant éditées par la Ville (fiche dessinateur projeteur de la DPA) mais d'une immense fusion – confusion de personnels avec des missions et des fonctions non comparables dans une même boîte. Ne nous y trompons pas, l'objectif de la Ville de Paris est clairement de rationaliser la gestion de ses personnels en utilisant l'outil des fusions de corps de l'Etat alors qu'elle condamne cette politique.

Dans cette grosse boîte imposée par la DRH mêlant les Techniciens Supérieurs, les techniciens de surveillance, les contrôleurs de Sécurité, et tout ce qui reste à faire passer sans une once de respect des métiers où serait la place des dessinateurs reclassés en B ?

A vrai dire nous ne le savons pas. Par contre, par les quelques bribes d'information glanées lors de la réunion du 27 septembre, nous avons noté qu'il y aura peu de passages en B pour les dessinateurs. Nos gestionnaires ont pourtant tenu à rappeler, lors de l'ouverture des débats, que la réforme permettra le reclassement en B de 800 agents de catégorie C. Cette grande politique sociale de la première collectivité de France, malgré les promesses faites par nos gestionnaires et les directions, ne concernait visiblement pas les dessinateurs.

Nous avons réagit vivement à ce coup de poignard fait aux dessinateurs. Cela c'est traduit par notre déclaration faite à la CAP du 4 octobre 2011 que nous vous proposons en page 2 et des illustrations graphiques de Florian. Nous organisons très prochainement une réunion d'information afin de recueillir vos réactions et vos propositions. Restons Solidaires.

INTERVENTION DE VOS ELUS UCP-STP A LA CAP DU 4 OCTOBRE 2011:

Déclaration du 4 octobre 2011 faite par l'UCP-STP à la CAP n° 43

Madame la présidente,

Sujet : Les dessinatrices, les dessinateurs.

Un peu, d'histoire.

En 1997 les dessinateurs du MINEFI accèdent à la catégorie B, reconnaissance de leurs compétences techniques. En 2000 sort le rapport « Desbazeille » sur les missions des dessinateurs de l'équipement, il en ressort que les dessinateurs devaient être reversés en catégorie B.

Lors de la réforme de la catégorie C les dessinateurs de la Ville de Paris souhaitaient la reconnaissance de leur compétence par le reclassement en catégorie B.

La DRH nous assurait ne pas être contre mais qu'il n'était pas possible de le traiter dans le cadre de la réforme de la catégorie C, mais qu'il serait étudié lors de la réforme de la catégorie B. Le principe était que le corps d'accueil devait accepter notre intégration, comme dit Kaa « Fais moi confiance », quelle belle carotte.



La réforme B se mettant en place : nous touchions enfin au but.

Enfin la carotte mais pas là où on l'espérait.

Lors de la réunion technique spécifique de Techniciens Supérieur du 27 septembre, surprise, surprise, nous apprenons que les seuls dessinateurs occupant un poste de catégorie B accéderont à cette catégorie. En sont exclus notamment les dessinateurs des S.L.A. et des S.T.V., dicit la DRH (Menteur, Menteur), de plus les contractuels seront intégrés dans le corps des dessinateurs, toutes ces décisions faisant suite à une enquête menée auprès des Directions.

Les photographes, les Multimédia, vont être eux intégrés en catégorie B, sous quels critères ? Leur technicité est-elle supérieure à celle des dessinateurs ?

Maintenant nous aimerions comprendre, lors d'entretiens avec nos encadrants (Menteurs, Menteurs) ils nous ont souvent, dit : « oui vous méritez, vu le travail effectué, d'accéder à la catégorie B », qu'elle confiance pouvons-nous maintenant accorder à nos encadrants, s'ils ont deux avis : un pour leur personnel et un pour la D.R.inH.(Direction des Ressources inHumaines).

Le week-end dernier la Mairie de Paris a organisé la Nuit Blanche, le week-end prochain sera organisé le Bal des Faux-culs.

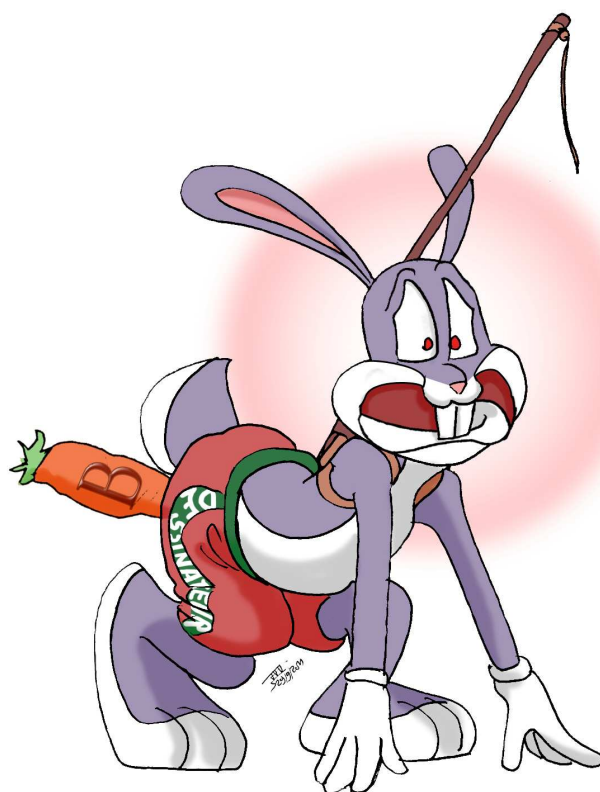
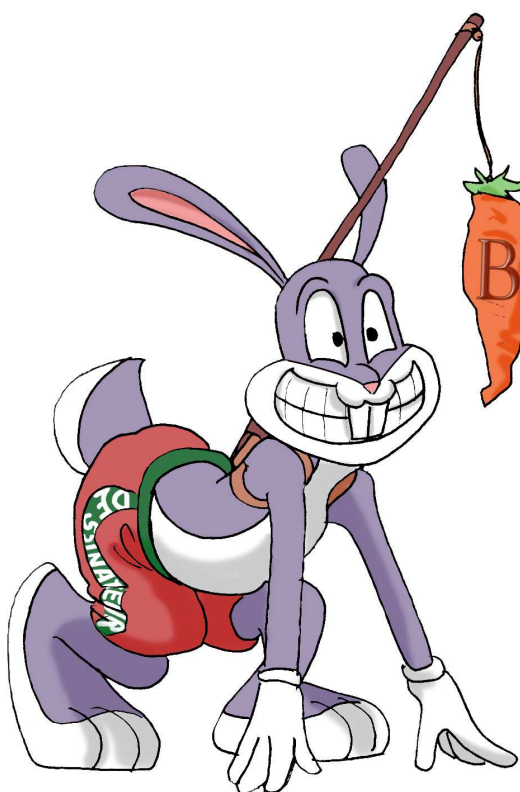
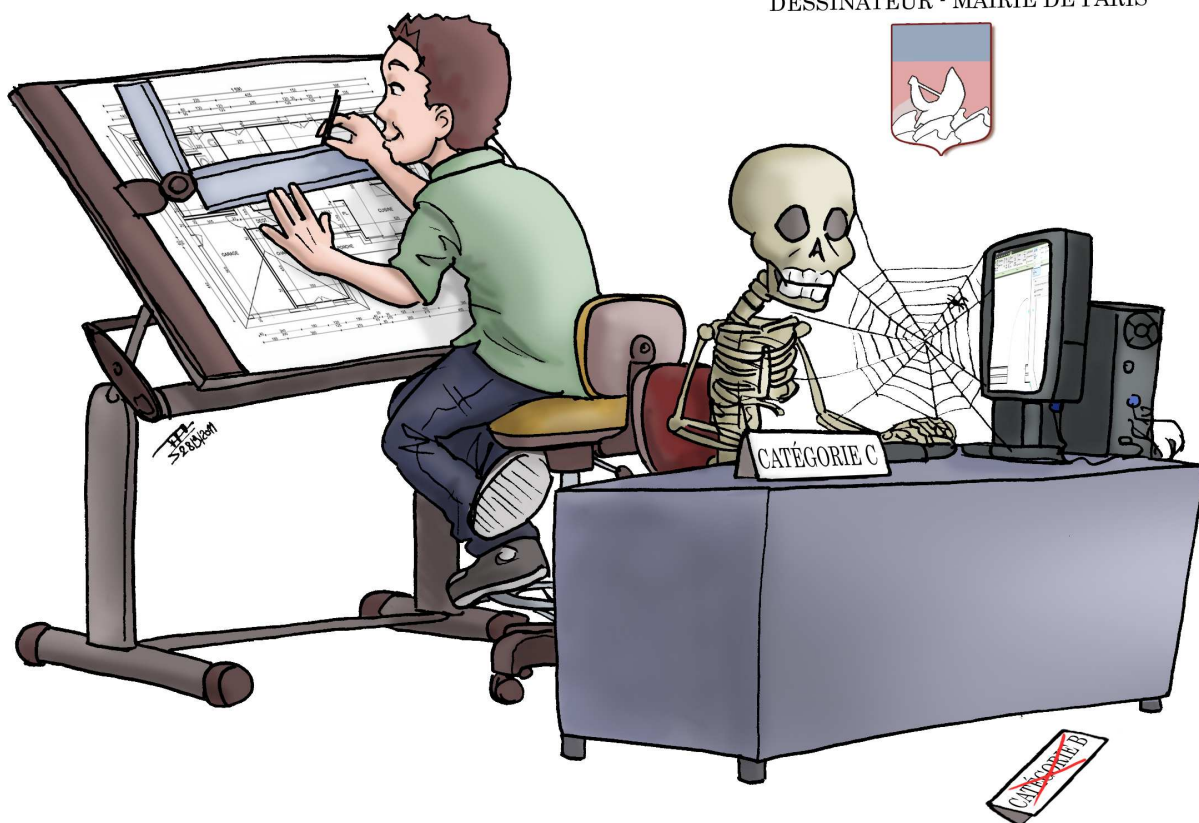
Adieu Charte, cartouches, armoire graphique, vive la planche à dessin le critère qui a été retenu lors des concours pour l'accès au corps des dessinateurs, si notre statut n'évolue pas pourquoi devrions-nous évoluer ?

En conséquence nous ne siégerons pas au C.A.P., mais nous savons que cela ne vous dérangera pas pour siéger.

Pour le compte des élus UCP-STP de la CAP des
Dessinateurs - Jean Lou PAYMAL



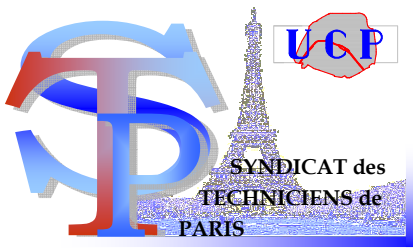
(Courrier écrit par des dessinateurs, catégorie C, niveau CAP.)



Nous remercions Florian pour sa contribution graphique

Espace intranet : http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?page_id=608

Sur internet : <http://stechparis.free.fr/>

	Bulletin d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion
La cotisation est de 23 euros pour 2011 Le chèque à l'ordre du S.T.P. : C.C.P. 19 333 85 L Paris, accompagné du présent bulletin rempli, sont à adresser au Syndicat des Techniciens de Paris – 2bis, square Georges Lesage - 75012 Paris	
Nom : Prénom : Date de naissance : Grade : N° SOI : Téléphone : Portable :	Direction : Nom du service : Adresse service: Code postal : Ville : E-mail : Télécopie :
(1) - Je déclare adhérer au S.T.P. (2) - Je déclare renouveler mon adhésion au S.T.P. Paris, le Signature (3) - Je déclare verser un don au S.T.P. () - Rayer la mention inutile	
Un justificatif vous sera adressé en retour, en fin d'année pour obtenir une déduction fiscale de 66%	